

Le barème de frais suivant entre en vigueur le 30 avril 2023

Modification du prêt	Modification du montant du paiement, de la date d'échéance ou de la fréquence de paiement	
	Fréquence de paiement	90 \$
	Date de paiement	90 \$
	Modification de l'amortissement	150 \$
Recouvrement/ défaut de paiement hypothécaire	Traitement des paiements	100 \$
	Paiement en retard/retourné	250 \$
	Traitement d'une faillite/proposition de consommateur	500 \$
	Capitalisation des paiements	150 \$
	Frais d'administration mensuels appliqués pendant que le dossier fait l'objet d'une procédure légale	100 \$/mois
	Frais de traitement des arriérés de frais de copropriété	250 \$
	Frais d'assignation du dossier au gestionnaire immobilier	100 \$
Renouvellements	Renouvellement ordinaire — Prêt hypothécaire de premier rang et de deuxième rang	650 \$
	Renouvellement ordinaire — Propriétés locatives	750 \$
	Renouvellement automatique	650 \$
	Frais de prolongation	250 \$
	Frais d'annulation d'un renouvellement	250 \$
Quittance et/ou mainlevée du prêt hypothécaire	Administration de la quittance (sauf en Alberta et au Québec)	395 \$
	Frais gouvernementaux d'enregistrement d'une quittance (Ont.)	82 \$ ¹
	Frais gouvernementaux d'enregistrement d'une quittance (C.-B.)	37,89 \$ ¹
	Frais gouvernementaux d'enregistrement d'une quittance (Alb.)	10 \$ ¹
	Frais gouvernementaux d'enregistrement d'une quittance (Man.)	124 \$ ¹
	Frais gouvernementaux d'inscription d'une quittance et/ou mainlevée (Qc.)	153 \$ ^{1,2,3}
	Frais gouvernementaux d'enregistrement d'une quittance (SK.)	NIL ¹
	Frais gouvernementaux d'enregistrement d'une quittance (N.-É.)	100 \$ ¹
	Frais de réinvestissement	300 \$
	Cession/transfert	395 \$
	Quittance partielle (sauf au Québec)	500 \$
Annulation des engagements relatifs à la prise en charge et au transfert	Ces frais s'appliquent à l'examen des documents de crédit d'un ou de plusieurs emprunteurs, que la demande soit approuvée ou incomplète. (Toutes les provinces sauf l'Alberta)	
	Libération/ajout d'un engagement	500 \$
	Prises en charge par des emprunteurs admissibles ou non admissibles	500 \$
	Violation d'un engagement	500 \$
Taxes	Demande de renseignements sur le statut	100 \$
	Frais d'administration des taxes	100 \$
	Conciliation des taxes	100 \$
	Administration des arriérés de taxes	150 \$
	Administration des arriérés de services publics	100 \$
	Annulation d'un compte de taxes en fiducie	100 \$
Relevés	Relevé hypothécaire (sauf en Alberta et en Colombie-Britannique)	100 \$
	Réimpression d'un relevé annuel	50 \$
Divers	Inspection de la propriété	500 \$
	Frais d'administration annuels	500 \$
	Administration des assurances	325 \$/trimestre
	Frais d'administration des réclamations d'assurance	100 \$/déboursement
	Recherche/demande de copie des documents au dossier	50 \$
	Recherche dans le dossier, examen des comptes ou enquête	75 \$/heure
	Calendrier d'amortissement	25 \$
	Traitement des retenues	500 \$



C.P. 22248, Bankers Hall
Calgary, AB T2P 4J6

1.855.272.0051

BanqueHaventree.com

LinkedIn: /company/haventreebank

Facebook: /haventreebank

Instagram: @haventreebank

La Banque Haventree se réserve le droit d'imposer des frais raisonnables pour d'autres services administratifs.

Les frais d'administration ou de service qu'un ou plusieurs emprunteurs doivent à la Banque Haventree et qu'ils n'ont pas payés s'ajoutent à la dette hypothécaire et portent intérêt au taux indiqué aux présentes. Les frais peuvent changer de temps à autre. Pour en savoir plus, visitez notre site Web à www.banquehaventree.com

¹ Les frais d'enregistrement du gouvernement peuvent changer sans préavis.

² Cela s'applique lorsque la Banque Haventree enregistre la mainlevée de charge au Registre foncier du Québec.

³ Des frais de 96 \$ seront facturés pour chaque quittance supplémentaire de la Banque Haventree enregistrée au Registre foncier du Québec.